N° 970 — 3e Année. CINQ CENTIMES Lundi 1er Juin 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 22
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal;* à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence *Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 1, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

COMMENCERA

MARDI 2 JUIN

La publication d'un nouveau Feuilleton

LA VIERGE DES VOSGES

par Henri Germain

Nous sommes convaincus que cet ouvrage profondément émouvant obtiendra un grand succès et que nos lecteurs trouveront une agréable distraction dans la lecture de

LA VIERGE DES VOSGES

SOCIALISME PAPAL

Les chefs d'Etat, comme M. Carnot ou l'empereur Guillaume, ne sont pas seuls à donner leur avis sur les questions sociales; la solution des problèmes politiques et économiques qui ont surgi au cours de la seconde moitié de ce siècle préoccupent aussi les chefs de l'Eglise et ces préoccupations se sont traduites par une encyclique de Léon XIII dont les journaux religieux publient le texte *in-extenso*.

La plus grande partie de l'encyclique est consacrée à la réfutation des théories du collectivisme. On est, dans l'église romaine, pour la propriété qui permet d'endiguer les révoltes du faible auquel le pape prêche l'abnégation en l'engageant à s'en rapporter, pour satisfaire ses besoins, à la générosité de son patron.

« L'ouvrier, dit-il, doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences, et ne jamais revêtir la forme de séditions. » Quant aux riches et aux patrons, « ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave, mais respecter en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien... »

« Mais parmi les devoirs principaux des patrons, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. D'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines.... Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user des hommes comme de vils instruments de lucre, et de ne les estimer qu'en proportion de la vigueur de leurs bras... Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe... »

Faisons, en passant, observer que cette dernière recommandation est observée... par les républicains qui ont pris l'initiative de faire voter les lois limitant la durée de la journée de travail et interdisant aux patrons de surmener leur personnel tandis que de nombreux patrons catholiques se moquent comme d'un fétu de la santé de ceux qu'ils emploient.

La question des salaires préoccupe aussi le pape. Il estime « qu'il y a un principe de justice naturelle plus grand et plus ancien que la volonté des contractants; c'est le principe d'après lequel le salaire doit suffire pour « nourrir un ouvrier sobre et de bonnes mœurs », mais il ajoute aussitôt : « De peur que, dans ces cas et dans d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent importunément, vu surtout la variété des circonstances, des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée, aux corporations ou syndicats. »

Le pape critique l'intervention de l'Etat et propose de la remplacer par une autre qui serait bien entendu l'Eglise. On se hâterait alors de rétablir les anciennes corporations qui étaient généralement composées d'hommes-liges, des prêtres ou des évêques et leur obéissaient servilement. Ecoutez plutôt :

« La société, dit Léon XIII, ne sera guérie que par le retour à la vie et aux institutions de la chrétienisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines, car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée. »

Il faudrait donc, pour compléter au vieillard du Vatican et à ses lieutenants que l'on déclarait nuls les progrès accomplis pendant ce siècle de merveilles et d'émancipations. Le christianisme, le catholicisme plutôt, a tenu pendant dix-huit siècles les hommes asservis sous son joug : ce n'est pas cent ans après avoir reconquis si chèrement leur liberté qu'ils vont reprendre la chaine.

Le pape aura beau rédiger de très belles pages et ses prêtres les commenter le plus étoquemment du monde, l'ouvrier se souviendra toujours du temps où prêtres et nobles étaient ligués contre lui, l'opprimaient et lui donnaient à peine du pain à manger.

L'Eglise a perdu l'appui qu'elle avait auprès des puissants : elle cherche à embrigader le peuple, mais elle en sera pour ses frais. Les travailleurs ne liront pas plus l'encyclique qu'ils n'ont écouté les discours de M. de Mun.

Albert LEROY

Portraits instantanés

ANTOINE JOURDE

Cheveux noirs, barbe noire, bien pommadé, bien lissé, l'air d'un tout jeune homme encore, bien qu'il eût de quarante-trois à quarante-cinq ans, le député de la troisième circonscription de Bordeaux a de la faconde et de l'aplomb, comme on en a dans nos pays.

Il a été, dit-on, commis voyageur et cela se voit. Certes, nous ne méprisons pas les commis-voyageurs, au contraire. Gambetta s'appelait le commis-voyageur de la République. Il y a beaucoup d'autres commis-voyageurs de la République, qui ont rendu à la propagande républicaine et démocratique les plus précieux services, bien qu'ils ne s'appellent pas Gambetta.

Mais M. Antoine Jourde parle à la tribune, comme il était à une bonne table d'hôte bordelaise, et le major de la table, qui s'appelle ici Charles Floquet, ne peut s'empêcher de rire des boutades et des allures de ce convive.

Lui ne rit pas, il va toujours, réjouant les mots et les phrases d'une bouche intarissable. Il parle à tort et à travers de protectionisme et de libre-échange, combattant tous les tarifs, réclamant la liberté illimitée, avec une ardeur juvénile, mais toujours sérieuse, exempte de toute ironie.

Il met élégamment la main gauche dans la poche de son pantalon gris, pendant que la main droite décrit des geste arrondis, le coude en dehors; puis la main gauche sort de la poche et se met à accompagner la main droite, et ces deux mains gracieusement ouvertes et toujours en mouvement semblent les ailes d'un oiseau qui va s'envoler...

Heureux caractère ! Il dit des choses énormes, sans s'en apercevoir, et quand on rit autour de lui, il est de plus en plus sérieux, tout plein de lui-même et d'une satisfaction de sa personne que rien ne peut ébranler ou entamer.

Il est l'ami de tout le monde, il dit à la droite : « Mes chers collègues », aussi bien qu'à la gauche. Son âme, comme son esprit, est assez large pour tout contenir.

Il presserait M. de Cassagnac sur son cœur et M. Thivrier sur son autre cœur, car il doit avoir deux cœurs, pour le moins.

A Bordeaux, il a conquis marier le socialisme et le boulangisme. Il s'est déclaré républicain socialiste et boulangiste et par-dessus tout, ennemi du régime parlementaire, ce qui est tout simplement de la part de ces gaillards qui ont la langue si bien pendue.

Il est l'ami du monde entier, mais particulièrement des pauvres et des malheureux, qu'il a pris sous sa protection. Il défend leur assistance, avec une belle humeur et une désinvolture tout-à-fait charmante. « Messieurs, vous ne voudrez pas mettre de droit sur les viandes salées... Oh ! mon Dieu, ce n'est pas pour moi que je parle, ni pour vous, mes chers collègues — et il se tourne vers les bancs et les vitcomtes — vous ne mangez pas de ces viandes-là *et je vous en félicite*, mais d'autres en ont besoin, etc... »

Tout ce qu'il y a de comique dans cette argumentation ne le frappe pas. Il va toujours, sans s'arrêter. « Oui, Messieurs, il s'agit de la subsistance des travailleurs, des travailleurs des campagnes, qui doivent se reproduire, non seulement comme hommes... » Cette fois-ci on éclate... Que va-t-il dire, juste ciel ? Il ne le sait pas lui-même, mais il a commencé une phrase et il faut bien qu'il la finisse. « ... qui doivent se reproduire, non seulement comme hommes,... mais comme éléopmement du monde, l'ouvrier se souviendra toujours du temps où prêtres et nobles étaient ligués contre lui, l'opprimaient et lui donnaient à peine du pain à manger.

L'Eglise a perdu l'appui qu'elle avait auprès des puissants : elle cherche à embrigader le peuple, mais elle en sera pour ses frais. Les travailleurs ne liront pas plus l'encyclique qu'ils n'ont écouté les discours de M. de Mun.

Albert LEROY

Traitements supplémentaires

AUX INSTITUTEURS LAIQUES

Par arrêté ministériel, les directeurs et directrices d'écoles laïques à plus de deux classes, les maîtres et maîtresses chargés de cours supplémentaires laïques, recevront les supplémentaires de traitements prévus aux articles 8 et 9 de la loi du 19 juillet 1889.

Par un autre arrêté, la classe provisoire est supprimée pour les instituteurs stagiaires laïques. Il est accordé à cet effet une augmentation de traitement de 50 francs aux instituteurs laïques de ladite classe, sans que leur traitement puisse excéder le taux légal de la classe permanente des stagiaires.

Il est accordé une augmentation de traitement de 50 francs à toutes les institutrices laïques de la sixième classe provisoire qui ont été titularisées avant le 1er janvier 1891, sans que leur traitement puisse dépasser le taux de la cinquième classe.

Le premier de ces arrêtés aura son effet à partir du 1er octobre 1891, le second à partir du 1er janvier 1892.

La grâce de M. Vergoin

M. Vergoin, avocat, ancien député de Seine-et-Oise, qui était renfermé, depuis de Bruxelles pour purger sa contumace et avait été condamné à huit mois de prison pour outrages à un magistrat, a été mis en liberté, après vingt jours de détention à Sainte-Pélagie.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 30 mai. — Les ministres se sont réunis samedi à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot; ils se sont entretenus de la discussion du tarif des douanes qui se poursuit devant la Chambre et plus particulièrement sur la question des peaux et celle des soies.

M. Rouvier a fait ensuite signer un décret constituant une commission du cadastre. Cette commission aura pour mission d'étudier diverses questions que soulève le renouvellement des opérations cadastrales, notamment au point de vue de l'assiette de l'impôt, sur la détermination juridique de la propriété immobilière et son mode de transmission. Enfin, M. Constans a soumis à la signature de M. Carnot un projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 1,500,000 francs pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes pour les ravages de l'Algérie.

Le mouvement administratif et définitive, ment arrêté ; il sera très probablement signé au conseil de mardi prochain.

Le gouvernement a chargé M. Jules Roche de prendre la parole en son nom dans la question des matières premières. On assure qu'au bessin la question de cabinet sera posée.

M. Constans sera entendu cette après-midi par la commission du budget; il combattra énergiquement la suppression des consuls de préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 30 mai :

AVANT LA SÉANCE

Les Conseils de préfecture

M. Constans, devant la commission du budget, s'est opposé énergiquement à la suppression des conseils de préfecture. Il a dit que cette juridiction administrative ne pouvait pas être détruite sans être remplacée et que la Conseil d'Etat ne pouvait pas être chargé des fonctions dévolues aux conseils de préfecture, parce que les affaires qu'ils avaient à juger étaient trop nombreuses.

Après le départ du ministre, la commission du budget a statué sur le crédit affecté aux conseils de préfecture et a voté ces crédits sans réduction en contentant de prendre acte des déclarations du ministre qui a annoncé qu'il déposerait prochainement un projet de réforme des conseils de préfecture sur les bases suivantes; maintient de ces conseils, donc une une légère augmentation dans leurs attributions; leur séparation du préfet qui resterait un simple agent administratif et enfin augmentation du traitement aux présidents.

Les Soies et le Chanvre

M. Bardoux a déposé des pétitions contre les droits sur les soies, couvertes de 120,000 signatures dont 717 pour le Nord, et 670 pour le Pas-de-Calais.

Une très nombreuse délégation de la région lyonnaise s'est présentée chez M. Jules Roche pour demander au gouvernement de combattre l'établissement des droits ; le ministre a promis de parler dans ce sens.

M. Chassaing, député de la Seine, vient de déposer un amendement au projet de tarif général des douanes, tendant à exemptier au n° 145 bis, du taux d'entrée, le chanvre broyé, teillé et étoupé et le chanvre peigné.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Floquet, président.

Propositions diverses

M. E. Moreau (Nord), dépose son rapport sur la proposition de M. Mège, tendant à consacrer un jour par semaine, à la discussion des lois ouvrières.

Il se réserve de demander l'urgence dans une prochaine séance pour la discussion de ses conclusions favorables à la proposition de M. Mège.

M. Clémenceau dépose une proposition de loi tendant à réprimer les fraudes dans le commerce des huiles et demande l'urgence, d'accord avec le gouvernement.

L'urgence est déclarée.

Les peines corporelles dans la marine

M. Castelin dépose sa proposition de loi tendant à supprimer les peines corporelles dans la marine de guerre.

Il lit son exposé des motifs où, entre autres choses, est rappelé l'accident de l'Amiral-Baudin « qui a coûté la vie à des marins aux fers : il demande l'urgence.

M. Barbey, ministre de la marine. — Le 12 mars 1868, le gouvernement provisoire a émis un décret dont la proposition de M. Castelin ne fait que s'inspirer.

Mais le peine des fers, à laquelle M. Castelin fait allusion en cette circonstance n'est pas un châtiment corporel.

La prison, à bord est beaucoup plus dure que celle-là, et si on consultait les matelots, pas un ne préférerait la prison à la barre de justice.

L'homme qui est aux fers est absolument libre de ses mouvements.

M. Rouvier a fait ensuite signer un décret constituant une commission du cadastre. Cette commission aura pour mission d'étudier diverses questions que soulève le renouvellement des opérations cadastrales, notamment au point de vue de l'assiette de l'impôt, sur la détermination juridique de la propriété immobilière et son mode de transmission. Enfin, M. Constans a soumis à la signature de M. Carnot un projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 1,500,000 francs pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes pour les ravages de l'Algérie.

Le mouvement administratif et définitivement arrêté ; il sera très probablement signé au conseil de mardi prochain.

Le gouvernement a chargé M. Jules Roche de prendre la parole en son nom dans la question des matières premières. On assure qu'au bessin la question de cabinet sera posée.

M. Constans sera entendu cette après-midi par la commission du budget; il combattra énergiquement la suppression des consuls de préfecture.

M. Méloclaw déclare que la commission a voté le 12 francs les 100 kilos pour les peaux brutes, fraîches, grandes ou petites et de 30 francs pour peaux séches.

Ces droits ne paraissent pas qu'après que des droits supplémentaires sur les produits fabriqués venant de l'étranger et les primes sortie ou drawback sur les peaux mentionnées ou sur leurs dérivés auront été fixées par une loi spéciale, après avis du conseil supérieur des arts et manufactures.

Nos produits indiqués doivent être défendus contre l'exportation étrangère.

La petite culture n'est pas moins atteinte que la grande par cette exploitation. (Très bien sur divers bancs.)

En matière de sacrifices, il ne faut tout demander à l'agriculture; il est juste que l'industrie en paie sa part. (Très bien sur divers bancs.)

M. Lavertujon combat l'amendement.

M. Demontfort se déclare pour l'agriculture une situation privilégié, mais l'égalité chesbas.

La protection doit être un bloer sous peine de tomber dans l'arbitraire on ne doit faire d'exception pour qui que ce soit.

M. Jules Roche réclame le rejet de l'amendement.

L'amendement est repoussé par 446 voix contre 66. L'exception est prononcée pour les peaux et cellerses brutes.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

L'inscription avant les droits de douanes du projet sur l'enseignement de l'industrie présenté par MM. Jonnast et Jules Roche est ajourné par 376 voix contre 107.

Le projet est placé après l'article 27 relatif aux droits.

On adopte par 372 voix contre 70 la proposition Lagrange sur l'application de la loi de 1848 placée en tête de l'ordre du jour de mardi.

La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

Le Pari mutuel

La commission des courses, après avoir entendu M. Develle, ministre de l'agriculture, qui se n'y est point opposé, a décidé de rechercher une nouvelle rédaction sur l'article 5 (pari mutuel). Elle en arrêtera les bases lundi avant la séance.

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Paris, 30 mai. — On assure que M. Althalin qui instruit l'affaire Turpin-Lépiné, aurait trouvé des papiers de M. Turpin, un document fort important, d'origine allemande.

Il serait intéressant de pouvoir reproduire l'impression de M. le juge d'instruction Althalin après cette découverte, mais nous n'y sommes pas autorisés.

UN AVEU

Paris, 30 mai. — La *Cocarde* dit que M. Fouvrier, poussé par M. Turpin, a fini par avouer avoir décalqué, en deux heures, le plan du détonateur de Bourges, pour la maison Armstrong, par ordre de M. Triponé.

A la suite de cet aveu, M. Turpin a expliqué à M. Althalin qu'il avait volontairement donné dans son livre un plan plus fallement inexact du détonateur de Bourges, qu'il serait impossible de le reconstituer, mais qu'il avait chez lui le plan exact qu'avait déjà donné Armstrong.

M. Althalin s'en fut à Colombes avec M. Turpin, et ce dernier, prenant une longue-vue de marine pendu dans son antichambre, en sortit le plan même du détonateur de Bourges, plan exact décalqué par M. Fouvrier pour la maison Armstrong.

Suicide d'un sénateur

Paris, 30 ma. — M. Léon Aymé, sénateur des Deux-Sèvres' s'est pendu la nuit dernière dans l'appartement qu'il occupait à « l'hôtel Mansiguy, rue Monsigny.

M. Aytié avait été élu sénateur à l'élection du 5 janvier dernier, il était précédemment président du canseil général des Deux-Sèvres.

Il avait cinquante-cinq ans.

On ignore encore les mobiles de ce suicide.

M. Léo Aytié était malade depuis longtemps et était, paraît-il, atteint d'une angine de poitrine ; les médecins lui avaient déclaré que son état présentait peu de chances de guérison. C'est à cela qu'il faut attribuer son suicide.

Le drame d'Ain-Fezza

SUICIDE DE Mme WEISS

Oran, 30 mai. — Mme Weiss, trompant la surveillance dont elle était l'objet, a réussi à s'empoisonner cette nuit dans sa cellule, avec une boulette de strychnine qu'elle dissimulait dans son mouchoir.

Le médecin, appelé et toute hâte, est arrivé trop tard ; le poison avait fait son œuvre.

On a trouvé auprès d'elle une lettre déchirée. Les morceaux ont été saisis par le chef de la sûreté.

Voici les détails que nous recevons à la dernière heure sur cet étonement.

Après la condamnation

Oran, 30 mai.

Hier, après la condamnation de Mme Weiss, Mr Saint-Germain, vers cinq heures, alla visiter sa cliente dans la prison, et lui fit espérer que le président de la République abaisserait sa peine à dix ans. Il l'engagea à ne pas attenter à sa vie.

La condamnée répondit par des éclats de rire.

Le directeur la fit enfermer dans une cellule nouvelle ; deux surveillantes la mirent complètement nue et lui enlevèrent ses effets.

Elles peignèrent un peigne fin sa chevelure, visitèrent toutes les parties du corps pour s'assurer que la condamnée n'avait point de poison cachée et elle ne fut autorisée du linge et les vêtements réglementaires de la prison.

Les deux surveillantes restèrent dans la cellule, l'une dormant jusqu'à minuit pendant que l'autre veillait. Elles se relevaient entre elles de trois en trois heures.

La suicide

A trois heures du matin, la condamnée demanda son mouchoir. La surveillante le lui donna. A trois heures un quart, la condamnée demanda un verre d'eau et on le lui. Elle avait avalé une bouletti de strichnine cachée dans son mouchoir et enveloppée de papier. La boulette s'était probablement arrêtée dans l'arrière-gorge. Le verre d'eau la fit descendre.

A trois heures et demie, une violente agitation convulsive la saisit. Les surveillantes appelèrent le gardien-cef au moyen de la sonnette spéciale. Comme il arrivait, la condamnée se tordait sur sa couche. Le directeur, avegi, manda le docteur qui arriva à 4 h. Immédiatement il administra à la prisonnière de l'opeca.

Le vomitif ne produisit que peu d'effet. Le poison avait fait son œuvre.

Pendant l'audience ffaire, on a remarqué que Mme Weiss essayait de dissimuler quelque chose dans son mouchoir. On croit qu'elle voulait alors s'empoisonner dans la salle d'audience, après sa condamnation.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 195

LES MILLIONS

De M. Jorame

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Lucien palpa son cou, dont les veines étaient gonflées; la douleur était surtout très sensible à la gorge. La respiration le faisait souffrir. Il ét.it oppressé, et comme il avait mal dans toute la région de l'estomac, il comprit que l'étranguelur lui avait mis ses genoux sur la poitrine.

En somme il s'estima fort heureux de n'avoir que cela, surtout après sa chute au fond du trou où se trouvait.

Il ne devina point que les nombreuses tiges surnaturelles qu'il voyait pendantes au-dessus de sa tête l'avaient soutenu et probablement empêché la chute d'être mortelle; mais il s'aperçut qu'il y avait au fond du trou une épaisse couche de feuilles sèches et autres détritus, et qu'il était un peu tombé comme sur un matelas.

Le soleil était déjà haut et un peu de lumière descendait au fond du puits.

Lucien, trouvant qu'il était resté assez longtemps assis sur son lit de feuilles, se dressa sur ses jambes. Alors il put examiner la place où il était tombé et il n'hésita pas à reconnaître que, si sa chute n'avait pas achevé l'œuvre du meurtrier, c'était un miracle.

En effet, s'il y avait des feuilles sèches au fond du puits, il y avait aussi de grosses pierres, et, comme si une main protectrice l'eut conduit, Lucien était justement tombé à l'endroit seul où il n'y avait de pierres. Dans n'importe quel autre sens son corps se serait trouvé il aurait été tué raide.

Ce puits, à son orifice, n'avait guère plus d'un mètre de diamètre; mais il allait toujours en s'élargissant, de sorte qu'au fond le diamètre dépassait deux mètres.

Des yeux, Lucien mesura la profondeur et jugea qu'elle devait être de dix-huit à vingt mètres.

Mais il se demanda vainement à quoi avait pu servir ce trou évidemment abandonné depuis très lontemps. Assurément il n'avait pas été creusé pour recevoir l'eau d'une source souterraine ; le fond était sec et nulle part on ne voyait des traces de suintement d'eau. Sous la croûte de terre végétale, le terrain devait être entièrement crayeux ou sablonneux.

La maçonnerie en pierres dures, bien cimentées était dans un bon état de conservation. A l'exception d'une espèce d'excavation que Lucien voyait à la hauteur de sa tête et à laquelle il ne fit pas d'abord grand attention, pensant qu'il y avait eu là un éboulement, il n'aperceivait dans la maçonnerie ni aspérités, ni fentes, ni crevasses au moyen desquelles il aurait pu tenter une ascension périlleuse pour sortir du puits.

C-la n'avait rien de rassurant pour le malheureux, et subitement son front se couvrit de sueur.

- Ah ! murmura-t-il avec une indicible angoisse et les poings crispés, je suis perdu si personne ne vient à mon secours.

Déjà tourmenté par une soif ardente qu'il ne pouvait apaiser et sachant que les souffrances de la faim viendraient à leur tour, il ne put s'empêcher de frissonner en pensant à l'épouvantable mort qui l'attendait au fond du puits.

Il crut un instant qu'il allait se laisser prendre par le découragement ; mais, heureusement, il avait le cœur vaillant, l'âme forte, et son énergie n'était pas facile à briser.

— Non, non, dit-il, si j'ai extraordinairement échappé à la mort, ce n'est pas pour que je périsse ici, misérablement, en proie à toutes les horreurs de la soif et de la faim.

Comme le matelot attendant la mort sur le navire désemparé, battu par la tempête, il se mit à genoux et prie.

Il se releva, ayant puisé une nouvelle force dans son espoir en Dieu. Après l'avoir protégé, Dieu ne pouvait pas l'abandonner. On viendrait à son aide. Ah ! si quelqu'un lui jetait une corde à laquelle il pût grimper.

Les yeux fixés sur le rond du ciel, l'oreille tendue, il se mit à écouter, espérant qu'il entendrait peut-être des voix humaines, un bruit de pas. Mais rien, aucun bruit. Alors, de toute la force de ses poumons, il cria :

— A moi, à moi ! Au secours !

Le son montait plein jusqu'à l'orifice du puits ; puis, sortit de l'entonnoir, se perdait dans l'air.

Il renouvela ses cris d'appel, à des intervalles plus ou moins longs, pendant plus d'une heure; personne ne lui répondit.

Il comprit qu'il prenait une peine inutile et que, sa voix fût-elle dix fois plus forte et plus sonore, il ne parviendrait pas à se faire entendre.

Bien certainement, le puits se trouvait dans un endroit désert, éloigné des chemins et des habitations.

Mais il cessa surtout d'appeler à son secours, en pensant que son terrible ennemi pourrait venir à passer, en quête et l'entendre. Dans ce cas, qu'arriverait-il ? Assurément, au lieu de lui porter secours, le misérable, découvrant qu'il ne l'avait pas tué, ne hésiterait point à le jeter dans le puits ou tout simplement sur sa tête une énorme pierre pareille à celles qu'il voyait au fond du puits.

Cette idée qu'il pouvait être écrasé par une pierre jetée sur sa tête lui donna la chair de poule.

Il s'aperçut qu'on ne l'avait pas volé ; il avait sa chaîne et sa montre et son portemonnaie. Il sortit la montre du gousset pour voir l'heure ; mais, ne l'ayant pas remontée la veille, elle s'était arrêtée; les aiguilles marquaient six heures vingt minutes, évidemment, l'heure du matin. Autant qu'il pût calculer le temps qui s'était écoulé depuis qu'il était sorti de son évanouissement, il jugea qu'il devait être trois ou quatre heures de l'après-midi.

Le soleil descendait vers le couchant ; déjà le fond du puits devenait plus sombre. La nuit allait venir, et le secours qu'il attendait, qu'il espérait, n'arrivait point.

La soif le faisait horriblement souffrir et de sinistres tiraillements d'estomac l'avertissaient qu'il ne tarderait pas à endurer les tortures de la faim.

Et il ne pouvait rien faire, rien, pour échapper à cette lente et effroyable agonie qui le menaçait.

Vainement il jetait ses mains sur la maçonnerie, égratignant la pierre ; il ne faisait que constater une fois de plus qu'il lui était impossible de grimper.

A environ six mètres au-dessus de lui, il voyait descendre les lierres et les tiges sarmenteuses qui s'étaient rompus sous le poids de son corps.

Ah ! s'il eût pu les saisir, ces tiges ! Peut-être aurait-il eûes assez de force pour le soutenir et l'aider à monter. Mais elles n'étaient pas à portée de ses mains ? Comment les atteindre ?

Il jeta les yeux sur les pierres qui encombraient le fond du puits.

— Oui, murmura-t-il, je puis avec ces pierres, construire une sorte d'escalier, mais quand j'aurai fait le tiers de mon travail, aurai-je monté mes pierres à une hauteur suffisante pour qu'il me soit possible de saisir les branches ? Elles sont bien à une hauteur de six mètres ; il faut donc que mon construction ait au moins quatre mètres et demi de hauteur. Je n'aurai pas assez de pierres.

Il hocha tristement la tête.

— N'importe, se dit-il, essayons ; je dois tout tenter pour me sauver.

Et, aussitôt, il se mit à l'ouvrage.

Il s'aperçut qu'on ne l'avait pas volé ; il avait sa chaîne et sa montre et son portemonnaie. Il sortit la montre du gousset pour voir l'heure ; mais, ne l'ayant pas remontée la veille, elle s'était arrêtée; les aiguilles marquaient six heures vingt minutes, évidemment, l'heure du matin. Autant qu'il pût calculer le temps qui s'était écoulé depuis qu'il était sorti de son évanouissement, il jugea qu'il devait être trois ou quatre heures de l'après-midi.

Le soleil descendait vers le couchant ; déjà le fond du puits devenait plus sombre. La nuit allait venir, et le secours qu'il attendait, qu'il espérait, n'arrivait point.

Un monstre hideux se jetait sur lui, enfonçait ses genoux dans sa poitrine, et, lui ouvrant la bouche de force, lui souffiait du feu dans la gorge. Ou bien c'était une énorme pieuvre qui, sortant de l'entonnoir du puits, lui écrasait la tête. Et constamment, il voyait un homme noir plonger la lame d'un poignard dans le cœur d'Eugénie.

Il était encore nuit quand il se réveilla, haletant, la front ruisselant de sueur. Des frissons lui couraient dans le dos. Il avait la fièvre. Et la faim se faisait cruellement sentir et les souffrances de la soif étaient de plus en plus horribles. Puis il n'avait plus, à son corps, toute la force qui l'avait soutenu.

Mais sa volonté était indomptable; il sentait qu'il devait se raidir contre les souffrances physiques, lutter contre l'affaissement moral, et il repoussait avec une énergie farouche les attaques du découragement.

Dès qu'il y eut au fond du puits une clarté suffisante, il se mit à l'œuvre. Il avait trouvé, rompu la veille. Au bout d'une heure, exténué, n'en pouvant plus, il se reposa pendant quinze ou vingt minutes.

Il construisit son quatrième escalier, lorsque, en enlevant une pierre carrée, qui en maintenait d'autres en équilibre, celles-ci s'écroulèrent, sans doute par arrêtée, disparaissant dans une profondeur, et agrandissant ainsi de près d'un mètre l'excavation dont nous avons parlé et que Lucien avait à peine remarquée.

Maintenant, devant lui, il avait un énorme trou noir par lequel il pouvait facilement passer.

Mais qu'était-ce que ce trou ? Lucien examina et reconnut, non sans une vive surprise, que c'était l'entrée d'une voûte. Mais n'y avait-il là qu'une sorte de caveau ou se trouvait-il en face d'un passage souterrain ? Il fallait s'en assurer.

Il avait dans une de ses poches, heureusement, une boîte d'allumettes bougies; elle ne contenait plus que six allumettes; mais c'était assez. Il en alluma une et éclaira l'entrée de la voûte. Il n'y avait plus à en douter, ce n'était pas un caveau, mais une galerie souterraine.

Lucien pensa aussitôt que ce passage, qui venait de s'ouvrir devant lui, était son salut. Quelle qu'en fût la longueur, il devait avoir une sortie : c'est elle qu'il fallait chercher.

Le jeune homme avait déjà pris sa résolution. Il ne songeait plus aux gradins qu'il avait voulu élever pour atteindre les tiges de clématites.

Il alluma une deuxième allumette et s'enfonça sous la voûte. Après avoir marché un instant sur des pierres, en se courbant pour ne pas heurter sa tête, il se trouva sur un terrain tout prêt et tenir droit, la voûte étant à hauteur d'homme.

Il marchait aussi vite que cela lui était possible, tout en examinant si d'autres passages ne s'embranchaient point sur celui qu'il suivait; mais il n'existait qu'une galerie. Elle n'avait que quarante à cinquante centimètres de largeur et elle était soigneusement construite en pierres dures, comme celles du puits, et également cimentées.

Lucien, tout à l'espoir de sa délivrance, qu'il croyait certaine, ne sentait pas que ce qui lui restait de force s'épuisait.

Il venait d'allumer son avant-dernière petite bougie, lorsque tout à coup, il se trouva devant un mur, qui fermait brusquement le passage.

Le malheureux cherchait une sortie et se trouvait au fond d'une impasse.

Il sentit en lui comme un déchirement. Il pâlit affreusement et un bourdonnement sifflant se fit dans ses oreilles. Son cœur battait à se briser, sa vue se troublait, comme s'il eût eu un nuage devant sa vue.

— Cette fois, c'est fini ! murmura-t-il en chancelant ; je suis perdu !

Et il poussa un cri rauque, un cri de désespoir.

Il voulut retourner en arrière ; mais ses pieds restèrent cloués au sol. L'allumette-bougie s'éteignit en brûlant ses doigts, il ne sentit même point la brûlure.

Au bout d'un instant, des spasmes soulevèrent violemment sa poitrine, puis la respiration lui manqua tout à coup. Il s'affaissa comme une masse, et poussant un gémissement sourd, et il perdit connaissance, le dos appuyé contre le mur qui fermait le passage.

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG

Jo 11664